

N° 4. Un accord en suspens ?

Lundi 21 janvier au soir, la négociation assurance chômage dans le champ du spectacle (entre la FESAC et les cinq fédérations représentatives dans l'ensemble du champ) s'est poursuivie après la séance du matin.

Deux textes sont en cours de négociation : un avenant confirmant les annexes telles que mises en place par l'accord du 28 avril 2016 et précisant sa mise en application (prise en compte des congés maladie, franchise...) et une lettre au Premier Ministre pour exiger le respect des conventions collectives, la confirmation du Fonpeps, la lutte contre le travail illégal.

Nous attendons aujourd'hui les textes stabilisés.

Ces deux textes sont complémentaires : l'avenant vise à pérenniser les annexes, la lettre au Premier Ministre permet de demander à l'État de s'engager à le soutenir.

Et nous attendons surtout de savoir si le texte est définitif ou si une nouvelle séance de négociation s'impose.

La FESAC est-elle prête à signer des textes l'engageant à mieux réguler les contrats du secteur ? La Cfdt voudra-t-elle des économies de dernière minute, alors que le texte n'en prévoit aucune ?

Nous le saurons dans la journée et en ferons part dans le prochain Écho des négos.

Dans tous les cas, la Fédération Cgt Spectacle et ses syndicats appellent à amplifier les mobilisations jusqu'à la fin de la négociation interprofessionnelle, au plus tard fin février. Celle-ci est celle de tous les dangers : allons-nous réussir à empêcher des économies drastiques sur le dos des chômeurs ?

Des économies qui pourraient s'appliquer de façon transversale sur les artistes et les technicien.ne.s intermittent.e.s (comme l'ancienne dégressivité) ? Les négociateurs interpro, Medef en particulier, vont-ils empêcher la mise en œuvre de notre accord ? Que fera le gouvernement qui a le pouvoir de le mettre en œuvre ?

À suivre donc dans la lutte !

Paris, le 22/01/2019, 10H.